RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

portant modification de l'arrêté du 27 février 2014 relatif à la nomination au Comité national d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu les articles L. 323-1 à L. 323-16 du code rural et de la pêche maritime relatifs aux groupements agricoles d'exploitation en commun ;

Vu les articles R. 323-1 à R. 323-51 et notamment les articles R. 323-5 et R. 323-6 du code rural et de la pêche maritime ;

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du comité national d'agrément des GAEC, pour une durée de trois ans, en qualité d'agriculteurs,

sur proposition de la Confédération paysanne :
M. LERAY (Laurent), titulaire et M. STOFLETH (Jacques), suppléant

sur proposition de la Coordination rurale :
M. CARRE (Vincent), en remplacement de M. BOYER (Philippe), titulaire

Article 2

La directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le - 2 MAI 2014

Pour le ministre et par délégation :
Le Sous-directeur des entreprises agricoles

Christophe BLANC